

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Vincent COULOMB - Colette BABOUCHEAN représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Guy SAUVAYRE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Josette FURACE représentée par Marc LOPEZ - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Samia GHALI - Garo HOVSEPIAN représenté par Eugène CASELLI - Paule JOUVE représentée par Bernard MARTY - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Janine MARY représentée par Catherine CHAZEAU - Christophe MASSE représenté par Vincent GOMEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Dominique TIAN représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO - Mireille BENEDETTI - Marie-Arlette CARLOTTI - Laurent COMAS - Yann FARINA - Albert GUIGUI - Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

IPE 003-1358/15/CC

■ Approbation de la création de l'opération et de l'affectation des crédits relatifs au projet - The Camp
DPEATSV 15/13756/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Composante essentielle du label « French Tech » obtenu par Aix-Marseille le 12 novembre 2014, le projet « The Camp » qui doit s'installer sur le Technopôle de l'Arbois à Aix-en-Provence, concrétise la capacité de l'ensemble métropolitain d'enseignement supérieur, d'innovation et de recherche à porter un écosystème numérique de niveau international et un projet ambitieux et fédérateur de croissance. The Camp est un acteur clé de cet écosystème en tant que Campus d'innovation, de prospective, d'expérimentation et de recherche dédié à la ville intelligente.

A ce titre, une délibération de principe a été votée le 19 février 2015 et une convention multipartite approuvée le 10 avril 2015 portant sur le soutien financier du projet « The Camp », entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, la Région PACA, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et la SAS The Camp.

Il est donc proposé d'approuver la création de l'opération et l'affectation des crédits correspondants pour un montant de 5 000 000 euros sous forme d'avances remboursables.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du 19 février 2015 – IPE 009-848/15/cc relative à l'approbation du principe de l'intervention au profit de la SAS The Camp ;
- La délibération du 10 avril 2015 – IPE 004-975/15/cc approuvant la convention multipartite de soutien financier au projet «The Camp».

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt de soutenir le projet «The Camp» dans le cadre d'Aix-Marseille French Tech, il convient d'approuver la création de l'opération en investissement et son affectation budgétaire.

Après en avoir délibéré :

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la création de l'opération et l'affectation de crédits relatifs au projet « The Camp » pour un montant de 5 000 000 d'euros sous forme d'avances remboursables.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – OPI DPEAT 15/08 - Sous-Politique B330 – Chapitre 23 – Nature 238.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 : 600 000 euros

Année 2016 : 800 000 euros

Année 2017 : 1 600 000 euros

Année 2018 : 1 000 000 euros

Année 2019 : 1 000 000 euros

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Emploi- Enseignement supérieur
Technopoles - Recherches

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Innovation prospective et enseignement
supérieur

Jérôme ORGEAS

Frédéric COLLART

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER